

La CGIRE inc.

Corporation de Gestion Intégrée
de la Ressource Éolienne inc.

217

DM29.2

Projets de parcs éoliens à L'Anse-à-Valleau
et à Baie-des-Sables

Côte-de-Gaspé

6211-09-200

Mont-Joli, le 16 juin 2005

Bureau d'audience publique sur l'environnement
A/s, Mme Jocelyne Beaudet, présidente
575, St-Amable
bureau 2.10
Québec ((Québec)
G1R 6A6

Objet : Information requise

Madame,

Veillez trouver ci-joint les informations demandées au président de La CGIRE,
monsieur Louis Drainville.

Je dois également vous donner le nom exact d'une loi qui pourrait influencer l'avenir des
projets éoliens réalisés par des promoteurs étrangers : Loi sur l'acquisition des terres
agricoles par des non-résidents.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à me contacter au (418) 775-1420.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas Dionne
Directeur

C.P. 387
Mont-Joli (Québec) G5H 3L2
Tél. : (418) 775-1420 Téléc. : (418) 775-5504
Courriel : lacgire@globetrotter.net

CONTEXTE LOCAL ET RÉGIONAL DE LA MRC DE MATANE¹

La ferme xxx est située dans la municipalité régionale de comté de Matane, qui s'étend sur une superficie de 3376 km² partagée entre 12 municipalités. Le territoire de la MRC est borné à l'est par la municipalité de Les Méchins, à l'ouest par la municipalité de Baie-des-Sables, au sud par la municipalité de Saint-René et au nord, par le fleuve Saint-Laurent. 22 646 personnes y sont établies.

Le secteur de l'agriculture représente 9.3 % de la superficie de la MRC, soit 315 km². Par contre, le règlement sur le zonage agricole permet une expansion de ce secteur d'activité en réservant 14% du territoire de la MRC à des fins d'agriculture. Jusqu'à présent, 67% de ce territoire est exploité. On y retrouve deux zones distinctes; la côte du Saint-Laurent, propice à l'agriculture, car elle se caractérise par la présence de plateaux et de terrasses, un relief peu accidenté et un climat maritime créant des étés plus frais et des hivers moins rigoureux. Plus haut, c'est la zone du Haut Littoral dont le relief est plus accidenté et où le climat est de type continental. Dans les deux zones, les vents dominants proviennent du Sud-Ouest.

On compte 308 entreprises agricoles qui génèrent plus de 18 691 627\$ de revenu dans la MRC de Matane. Les producteurs agricoles bénéficient de plusieurs organismes de soutien, comme les clubs agroenvironnementaux, les syndicats de gestion, l'UPA et bien d'autres. Le Club conseils Agro-Futur Matane compte 58 membres actifs dans la MRC de Matane.

Tableau de répartition des principaux types d'élevages dans la MRC de Matane

Production	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Bovins	90	29 %
Laitier	68	22 %
Ovins	8	3 %
Porcs	7	2 %
Autres	135	44 %

Quant aux réglementations municipales visant les activités agricoles, la ville de Matane, incluant Petit-Matane, Saint-Luc et Saint-Jérôme a adopté un règlement concernant les entreprises agricoles à fortes charges d'odeurs. Plusieurs autres municipalités de la MRC prévoient en faire autant d'ici décembre 2004. Autrement, la référence demeure le Règlement sur les Exploitations Agricoles (REA) du Ministère de l'Environnement. Dans la MRC de Matane on y retrouve la municipalité de Sainte-Félicité qui est identifiée comme Zone d'Activités Contrôlées par le REA.

¹ Schémas d'aménagement révisé, MRC de Matane, Règlement de remplacement 198, 9 mai 2001
Répertoire des municipalités du Québec, Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, 17 juin 2004
Règlement sur les exploitations agricoles, Publications du Québec, 8 juin 2004.

CONTEXTE LOCAL ET RÉGIONAL

DE LA MRC LA MITIS¹

La ferme xxx se situe dans la municipalité régionale de comté La Mitis, qui s'étend sur une superficie de 2312 km² partagée entre 18 municipalités et territoires non organisés. Le territoire de la MRC est borné à l'est par la municipalité de Métis-sur-Mer, à l'ouest par la municipalité de Sainte-Luce, au sud par la municipalité de La Rédemption et au nord, par le fleuve Saint-Laurent. Plus de 19 609 personnes y sont établies.

Le secteur de l'agriculture représente 76,8 % de la superficie de la MRC, soit 870 km². On y retrouve deux zones distinctes; la côte du Saint-Laurent, propice à l'agriculture, car elle se caractérise par la présence de plateaux et de terrasses, un relief peu accidenté et un climat maritime créant des étés plus frais et des hivers moins rigoureux. Plus haut, c'est la zone du Haut Littoral dont le relief est plus accidenté et où le climat est de type continental. Dans les deux zones, les vents dominants proviennent du Sud-Ouest. Au 25 septembre 2002, la station météo de Mont-Joli a enregistré 2200 unités thermiques maïs (UTM).

On compte 311 entreprises agricoles qui génèrent plus de 32 000 000\$ de revenu dans la MRC La Mitis. Les producteurs agricoles bénéficient de plusieurs organismes de soutien, comme les clubs agroenvironnementaux, les syndicats de gestion, l'UPA et bien d'autres. Le Club conseils Agro-Futur Matane compte 16 membres actifs dans la MRC La Mitis.

Tableau de répartition des principaux types d'élevages dans la MRC La Mitis

Production	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Laitier	152	49%
Bovins	91	29%
Ovins	25	8%

Quant aux réglementations municipales visant les activités agricoles, un règlement de contrôle intérimaire relatif à la gestion des odeurs agricoles est entré en vigueur au niveau de la MRC en 2002, mais seulement les municipalités en accord avec ce dernier l'appliquent, c'est-à-dire toutes les municipalités de la MRC à l'exception des municipalités de Price, Saint-Gabriel et Saint-Octave. Autrement, la référence demeure le Règlement sur les Exploitations Agricoles (REA) du Ministère de l'Environnement. Dans la MRC La Mitis on y retrouve les municipalités de La Rédemption, Les Hauteurs, Saint-Gabriel, Saint-Octave et Sainte-Luce qui sont identifiées comme Zones d'Activités Contrôlées par le REA..

Sources – Règlement de contrôle intérimaire relatif à la gestion des odeurs en milieu agricole de la municipalité régionale de comté de La Mitis, novembre 2002.
Règlement sur les exploitations agricoles, Publications du Québec, 8 juin 2004.
Répertoire des municipalités du Québec, Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, 17 juin 2004.
Second projet de schéma d'aménagement révisé, MRC Mitis.



Affaires juridiques

Michel C. Lord
poste 8280

NOTE

DESTINATAIRE :	Claude Guimond, président Fédération de l'UPA du Bas St-Laurent
DATE :	26 avril 2005
OBJET :	De divers projets de production éolienne

Pour faire suite à des discussions que vous avez eues avec mes consoeurs, M^{es} Johanne Brodeur et Marie-Andrée Hotte, j'ai pris connaissance d'un mémoire préparé par la Corporation de gestion intégrée de la ressource éolienne inc. ainsi que des documents intitulés « Contrat d'octroi d'option » et « Acte de propriété superficière » que vous avez transmis à notre service, tous ces documents étant relatifs à des projets de production éolienne à être réalisés sur le territoire de votre fédération et de votre région.

Relativement au mémoire déposé par la corporation susdite, je note que cette dernière semble tout à fait favorable à la production éolienne, tout en craignant que cette dernière puisse avoir des effets négatifs considérables pour les secteurs agricoles et forestiers notamment. Pour éviter ces effets pervers, tout en maximisant les profits pour la collectivité, on suggère que la production en cause soit confiée à des organisations locales, des coopératives par exemple. L'idée pourrait avoir sens, mais il ne m'appartient pas de la commenter.

Sans connaître les détails des projets en cause, ni leur ampleur, j'imagine facilement que les impacts pour les secteurs que nous représentons pourraient être particulièrement significatifs, d'autant que leur durée est quasi illimitée. J'ai tout lieu de croire cependant que votre fédération de même que la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* feront en sorte que ces impacts soient les moins conséquents possibles.

Quant aux ententes à intervenir avec les propriétaires concernés, contrairement à ce que laisse entendre la corporation susdite, leur légalité me semble

inattaquable, même en regard de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (L.R.Q. c. P-41.1), dans la mesure bien sûr où elles correspondront aux documents par vous transmis. Ces ententes prévoient en effet que, lorsque requis, c'est-à-dire lorsque réalisés en zone agricole, tous les travaux se feront avec l'aval de la Commission.

Quant à la clause particulière qu'on retrouve au haut de la page 5 du mémoire, elle peut sembler exorbitante, mais elle est usuelle dans les contrats du genre. Ainsi, on retrouve une clause similaire dans les contrats de servitude d'Hydro-Québec (*interdiction de certaines plantations, interdiction de certains travaux et constructions à proximité des pylônes ou sous la ligne, etc.*).

Pour ce qui est de la menace pour la zone agricole et sa pérennité, si celle-ci est sérieuse, j'ai tout lieu de croire que le projet sera tout simplement refusé par la Commission.

Relativement à ces ententes toujours, je commenterai d'abord le contrat dit « d'octroi d'option », vous signalant que ce document me semble conforme à ce qui se fait généralement en pareille matière. Vous pourriez cependant demander que l'article 7.1 soit reformulé pour permettre au propriétaire concerné de dénoncer les charges qu'il connaît et que le remboursement des sommes versées prévu aux articles 5 et 10 soit réservé aux seuls cas de déclaration mensongère.

Par ailleurs, une attention toute particulière devrait être portée aux exigences spécifiques à être prévues à l'article 13; c'est par ce biais qu'on peut le mieux, à mon sens du moins, amoindrir, baliser et limiter les impacts prévisibles (nombre maximum d'éoliennes, distance minimale par rapport aux installations d'élevage ou à la résidence, localisation des droits de passage et des constructions, date des travaux à être effectués, etc.).

Au demeurant, celle ou celui qui signe le contrat d'option doit être bien conscient que, sous réserve des conditions précédemment posées, en ce faisant, elle ou il s'engage irrémédiablement et irrévocablement à consentir d'importants droits (des servitudes de toute sorte (art. 9), au profit même d'entreprises de services publics (art. 14), sur l'ensemble de la propriété (art. 13), y compris le droit d'exploiter tout le potentiel éolien (art. 15, par. d)), puisqu'elle ou il s'engage à signer l'acte de propriété superficielle dont il sera question maintenant.

Relativement à ce dernier document, je dirais qu'il correspond également à ce qui se fait généralement, avec la réserve importante cependant, il y aurait lieu de tenter de faire corriger cela, qu'il ne se limite pas à un ou à des travaux précis et bien délimités, prévoyant en effet consentement à l'avance pour toute autre construction pouvant devenir nécessaire dans l'avenir. Il faut espérer que la Commission refusera cette façon de faire.

La CGIRE inc.

Rapport annuel 2004-2005

3 juin 2005

1. Bilan des réalisations

- Fondation de La CGIRE en janvier 2004;
- Embauche d'un directeur général à la fin du mois d'octobre 2004;
- Organisation de deux rencontres publiques d'information dans deux municipalités durant l'automne 2004;
- Avis comptable sur les contributions du milieu à la réalisation de parcs éoliens;
- Rencontre du directeur du TechnoCentre éolien à l'automne 2004;
- Rencontre d'une dizaine de conseils municipaux répartis dans 3 MRC durant l'automne 2004 et l'hiver 2005;
- Représentations auprès de 4 députés fédéraux, 2 députés provinciaux, 3 MRC et plusieurs organismes de développement (CLD, SADC, comités de développement locaux, CDR, SODAM, Coopérative Purdel, Coopérative Fédérée du Québec, UPA, etc.);
- Mise en place d'un comité génie-technique supervisant les études de vent de La CGIRE;
- Mise en œuvre de trois pré-études de vent dans 3 MRC (La Mitis, La Matapédia et Rimouski-Neigette) avec l'érection de 3 tours de mesure de vent de 10 mètres, fin décembre 2004 et début mars 2005;
- Organisation d'une conférence de presse le 15 décembre 2004 à Mont-Joli relativement au dépôt du mémoire à la Commission sur l'énergie;
- La CGIRE dépose un mémoire « De régions ressources à régions autonomes : plaidoyer en faveur d'un développement éolien durable » à la Commission sur l'énergie, le 25 janvier 2005. L'essentiel de ce mémoire est présenté aux élus du Bas-St-Laurent le 16 février 2005;
- Rédaction du plan d'affaires de La CGIRE en mars 2005;
- Dépôt d'un projet d'étude de vent dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II du MRN en avril 2005;

- Aide à la rédaction d'un modèle d'entente « claim » avec les agriculteurs à l'hiver 2005;

Depuis avril 2005

- Rédaction d'un projet-pilote de parcs éoliens collectifs de 75 MW en avril 2005;
- Obtention d'une marge de crédit de 10 000 \$ en mai 2005;
- Plusieurs initiatives des collectivités locales du Bas-St-Laurent sont en partie attribuables aux actions d'information et de concertation de La CGIRE. Il n'y a qu'à penser à la volonté et aux actions de la ville d'Amqui, aux actions de l'Union des Producteurs Agricoles du Bas-St-Laurent, à l'orientation de la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière de prendre en main son développement éolien, etc.
- Rencontre des intervenants agricoles du Lac-St-Jean;
- Rencontre et tournée d'information avec la Coopérative Fédérée du Québec.

Finalement, en juin 2005, La CGIRE compte 49 membres.

2. Administration et gestion

Le conseil d'administration de La CGIRE est composé de 11 bénévoles et est appuyé par une conseillère en éthique, Madame Suzanne Tremblay. Le conseil d'administration a tenu 8 réunions et a voté 67 résolutions (45 en 2004 et 22 en 2005) durant l'exercice 2004-2005.

# DU POSTE	NOM	MEMBRE	FONCTION
01	Louis Drainville	Régulier, propriétaire de lot	Président
02	Julie Potvin	Régulier, propriétaire de lot	Administratrice
03	Gaétan Dufour	Régulier, entreprise agricole	Administrateur
04	René Michaud	Régulier, entreprise agricole	Administrateur
05	Marc Bélanger	Partenaire, entreprise bien et service	Vice-président
06	Fernand St-Laurent	Partenaire, entreprise bien et service	Administrateur
07	Jean-Louis Chaumel	Partenaire, entreprise bien et service	Administrateur
08	Gilbert Pigeon	Affilié, municipalité	Administrateur
09	Caroline Gosselin	Affilié, organisme	Administratrice
10	Claude Guimond	Affilié, organisme	Administrateur
11	Benoît Thériault	Affilié, organisme	Secrétaire-trésorier

L'état des résultats vérifié au 31 mars 2005 indique des revenus de plus de 125 000 \$ mais une insuffisance des produits sur les charges de 30 454 \$. Ce montant représente en grande partie (25 180 \$) une contribution en nature de la firme Océanide (voir note 8 aux états financiers). Le solde déficitaire (5274 \$) représente les taxes que La CGIRE a dû payées puisqu'elle n'a droit qu'à 50 % des remboursements.

Globalement, on peut dire que La CGIRE est allé au-delà des prévisions budgétaires et qu'elle a respecté ses engagements financiers. L'entreprise prévoyait des revenus et dépenses de l'ordre de 55 000 \$ pour l'année financière 2004-2005. Toutefois, il faudra porter une attention particulière à l'obtention de nouvelles sources de financement et à la réalisation de contrats de services afin d'assurer la viabilité à long terme de l'organisation.

3. Remerciements

Les membres du conseil d'administration remercient chaleureusement tous les collaborateurs pour leur soutien financier et technique dans le cadre des différents projets de La CGIRE :

- La SADC de La Mitis et la SADC de La Matapédia;
- Le CLD de La Mitis, le CLD de La Matapédia et le CLD de Rimouski-Neigette;
- La Municipalité de St-Eugène-de-Ladrière;
- La firme Océanide inc.;
- La firme ATI-Éolien;
- Le Centre local d'emploi (CLÉ) de Mont-Joli (Emploi-Québec);
- La Caisse d'économie solidaire Desjardins basée à Québec;
- Maître Jacques Michaud, notaire à Mont-Joli;
- Tous les membres de La CGIRE pour leur confiance;
- Madame Suzanne Tremblay, conseillère en éthique, pour sa précieuse collaboration;
- Le personnel de La CGIRE : la secrétaire, Madame Sylvianne Ouellet et le directeur, Monsieur Nicolas Dionne.
- Les entreprises agricoles ayant collaborées bénévolement à la réalisation des pré-études de vent.

4. Coordonnées de La CGIRE

Nicolas Dionne
Directeur

La CGIRE inc.
C.P. 387
Mont-Joli (Québec)
G5H 3L2

Tél. (418) 775-1420
Télécop. (418) 775-5504
Courriel : laccgire@globetrotter.net

PROJET-PILOTE DE PARCS ÉOLIENS COLLECTIFS DE 75 MW INSTALLÉS

La CGIRE

(Corporation de Gestion Intégrée de la Ressource Éolienne) inc.



Avril 2005

TABLE DES MATIÈRES

Tables des matières

1. Historique de La CGIRE.....	1
2. Contexte.....	2
3. Objectifs.....	3
4. Étapes du projet.....	3
5. Équipe de travail.....	6
6. Échéancier et budget.....	6
6.1 Échéancier.....	6
6.2 Budget.....	7
ANNEXE 1.....	8
ANNEXE 2.....	10
ANNEXE 3.....	11

1. HISTORIQUE DE LA CGIRE

Au printemps 2003, les intervenants socio-économiques des MRC de La Mitis et de La Matapédia ont formé le comité de support et de valorisation du secteur éolien. Ce comité avait comme principale fonction de faire valoir les forces vives du milieu permettant d'offrir des produits et services dans le cadre de l'appel d'offres de 1 000 MW d'Hydro-Québec et dans le cadre du dossier éolien en général. Par la suite, en prenant en considération que les territoires de La Mitis et de La Matapédia étaient intégrés à l'appel d'offres par débordement de 25 % de la puissance installée d'un parc éolien et en sachant que des propriétaires des deux territoires concernés avaient signé des options avec des promoteurs, le comité intégrait un mandat « politique » à sa mission. De plus, dans le cadre du premier appel d'offres, les observations faites à partir de la base (producteurs, fournisseurs de biens et services, propriétaires de lots, etc.) démontraient que le développement éolien était piloté par les promoteurs sans réelle consultation avec la base tout en respectant le cadre proposé par Hydro-Québec.

Une nouvelle structure est née de ce constat : La CGIRE (Corporation de Gestion Intégrée de la Ressource Éolienne) inc. Dans ce contexte, le comité éolien devenait le comité avisé de la nouvelle corporation. La CGIRE a pour mandat d'assurer un développement éolien intégrant les préoccupations des communautés régionales concernées en favorisant des retombées optimales dans la région. Un groupe de 4 personnes représentant des intervenants socio-économiques des deux régions formait le conseil d'administration provisoire de La CGIRE (Corporation de Gestion Intégrée de la Ressource Éolienne) inc. dont les lettres patentes ont été émises le 22 janvier 2004.

La CGIRE a pour territoire d'action le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine et est maintenant totalement distincte du comité éolien Mitis-Matapédia. Elle est chapeautée par un conseil d'administration de 11 personnes. De plus, un directeur général a été embauché en octobre 2004.

2. CONTEXTE

Suite au déploiement éolien actuel, La CGIRE a recommandé, dans son mémoire présenté à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec à l'hiver 2005, la mise en place de mesures concrètes à court terme :

- 1 - Dans le cadre du déploiement éolien actuel, comme première mesure, c'est en donnant aux régions la gestion des crédits de gaz à effet de serre provenant de l'énergie éolienne qu'Hydro-Québec démontrerait sa bonne foi à l'égard des régions concernées;
- 2 - L'ensemble des régions du Québec doit établir un modèle de développement favorisant la consolidation des usines d'assemblage et l'expertise développée dans la MRC de Matane et dans la région de la Gaspésie;
- 3 - Afin de statuer clairement sur les avantages et les impacts du déploiement éolien, une étude (comprenant aussi un modèle de contrat d'octroi d'options superficielles) évaluant les obligations et redevances vis-à-vis les propriétaires fonciers, les municipalités, les MRC, etc., doit être réalisée rapidement. De plus, il est essentiel que les recommandations de cette étude fassent partie du cadre d'achat d'électricité par Hydro-Québec de l'énergie électrique provenant de la puissance éolienne installée (avec ou sans appel d'offres);
- 4 - Hydro-Québec doit imposer des retombées régionales de l'ordre de 90 % sur les investissements et dépenses d'un bloc d'énergie suffisamment important pour assurer l'implantation d'une usine de fabrication de tours, de pales et de nacelles, à l'intérieur comme à l'extérieur d'appels d'offres;
- 5 - **Pour redonner à la puissance éolienne toute sa noblesse et pour permettre aux régions d'y prendre part significativement, La CGIRE propose la réalisation d'un projet pilote dans le secteur éolien. Ce projet permettrait la création d'entreprises régionales (coopératives notamment) de production d'énergie électrique à partir du vent. Ce projet devrait rencontrer le cadre de développement durable du plan proposé par le Ministère de l'environnement.**

3. OBJECTIFS

La CGIRE désire donc, via une organisation locale, mettre sur pied des parcs éoliens collectifs. L'objectif est de réaliser des parcs éoliens québécois qui appartiennent à des collectivités locales. Celles-ci pourront donc en retirer tous les bénéfices et les réinvestir dans leurs communautés en fonction de leurs propres priorités.

La CGIRE présente donc à des bailleurs de fonds potentiels un projet-pilote de mise en place d'un parc éolien collectif de 75 MW installés.

4. ÉTAPES DU PROJET

Les différentes étapes du projet-pilote sont les suivantes :

1. Rencontre du conseil municipal et/ou de la collectivité locale
2. Rencontre publique d'information pour informer la population
3. Pré-étude de vent
4. Signature d'ententes avec les propriétaires fonciers
5. Analyse environnementale préliminaire
6. Mise sur pied de la coopérative ou de l'organisme promoteur
7. Étude de faisabilité et plan d'affaires
8. Activités de financement
9. Étude de vent complète

(N.B. Plusieurs étapes doivent être réalisées en parallèle. On retrouve l'ensemble des étapes du projet-pilote dans l'annexe 2)

Certaines actions ont déjà été réalisées par La CGIRE telles que la délimitation de sites potentiels et l'installation de tours de mesure de vent. Ces sites sont sur le territoire de la municipalité de Sainte-Luce (MRC de La Mitis), sur le territoire de la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière (MRC de Rimouski-Neigette), et sur le territoire de la municipalité de Val-Brillant (MRC de La Matapédia).

Étape 1 Rencontre du conseil municipal et/ou de la collectivité locale

Cette étape a pour but d'évaluer l'opportunité d'un projet éolien en accord avec la municipalité. Ceci permet d'élaborer le projet en toute transparence et d'identifier les besoins de la collectivité.

Étape 2 Rencontre publique d'information pour informer la population

Cette étape sert à informer la population locale sur le projet et à évaluer son degré d'acceptabilité. L'implication de la population est essentielle pour la suite du projet.

Étape 3 Pré-étude de vent

Cette étude permet une première validation du potentiel éolien du site choisi. De plus, elle répondra à la question suivante : est-ce qu'il y a assez de vent sur le site choisi? Si la conclusion est positive, les étapes subséquentes seront réalisées, notamment une étude de vent complète.

Trois pré-études de vent sont déjà en cours et les fonds nécessaires pour les réaliser ont déjà été débloqués, soit 20 000 \$ dans la MRC de La Mitis, 21 000 \$ dans la MRC de Rimouski-Neigette et 10 000 \$ dans la MRC de La Matapédia (des actions sont présentement en cours afin de compléter le budget dans cette dernière MRC).

Étape 4 Signature d'ententes avec les propriétaires fonciers

Cette étape est essentielle afin de « réserver » les droits d'utilisation du territoire pour l'implantation du futur parc éolien. Des ententes devront être signées avec les propriétaires des lots concernés.

La CGIRE devra organiser une rencontre publique d'information avec les propriétaires pour bien leur expliquer le projet et ensuite les rencontrer un par un afin de signer les ententes.

Étape 5 Analyse environnementale préliminaire

Cette étape se résume à cartographier le site, délimiter certaines zones d'exclusion et évaluer plusieurs impacts environnementaux du futur parc éolien. Plusieurs impacts devront être évalués notamment :

- L'accessibilité des sites en considérant les chemins municipaux, agricoles et forestiers existants et certaines de leurs caractéristiques principales (largeur, courbe, fil électrique, clôture, pente, ponceaux, etc.) ;
- Les caractéristiques des sites en considérant les activités agricoles et forestières actuelles et potentielles de chaque site (potentiel des sols, acériculture, etc.) ;
- Les activités avoisinantes (villégiature, périmètre d'urbanisation, etc.) et les distances séparatrices des cours d'eau, puits et habitations voisines. Une validation de ces informations sur le terrain est prévue ;
- L'aménagement possible du futur parc en fonction des signatures obtenues.

Cette étape est essentielle afin de visualiser le futur parc éolien en fonction de ses forces et de ses limites potentielles.

Étape 6 Mise sur pied de la coopérative ou de l'organisme promoteur

Cette étape sert à créer ou à choisir l'organisation locale qui prendra en charge l'opération du parc éolien. Il s'agit de réunir les différents membres ou futurs membres de cette organisation, de définir la forme juridique la plus appropriée et de réaliser un montage financier préliminaire.

Étape 7 Étude de faisabilité et plan d'affaires

Cette étape permet d'évaluer la faisabilité technique et financière du projet. C'est également à cette étape que l'on doit négocier avec des fabricants d'éoliennes (première entente de prix). Si la faisabilité du projet se confirme, il faudra alors réaliser le plan d'affaires.

Étape 8. Activités de financement

La recherche de partenaires financiers est essentielle étant donné l'importance des montants à investir dans le projet. Rappelons qu'un parc éolien de 75 MW nécessite des investissements de l'ordre de 130 millions de dollars canadiens. Si on prend en considération que la mise de fonds doit respecter un ratio de 30 %, il faudra donc amasser environ 40 millions de dollars au niveau de l'équité.

Étape 9 Étude de vent complète

L'étude de vent complète est nécessaire pour valider la faisabilité du parc. De plus, les bailleurs de fonds réclament une validation précise du potentiel éolien sur 12 mois avec une tour de 50 à 60 mètres soit la hauteur requise par le marché des éoliennes de grande puissance.

5. ÉQUIPE DE TRAVAIL

En plus d'être dirigée par un géographe, détenteur d'une maîtrise en gestion des ressources, La CGIRE est au centre d'un réseau d'expertises qui convient parfaitement à la réalisation de ce mandat. Ce réseau est composé essentiellement de firmes-conseil locales (liste des membres dans l'annexe 1).

6. ÉCHÉANCIER ET BUDGET

6.1 Échéancier

Le projet-pilote se déroulera sur une période de 44 mois. En fait, il faut comprendre que toutes les étapes du projet-pilote correspondent aux neuf premières étapes des études d'avant-projet d'un parc éolien. Normalement, on compte treize étapes avant l'implantation d'un parc. Les étapes suivantes du projet-pilote sont : les études de génie, le dépôt des offres à Hydro Québec, l'étude d'impact complète et l'entente avec Hydro Québec.

On retrouve les échéances de chacune des étapes dans l'annexe 2 et un aperçu des activités qui seront réalisées à chaque étape du projet-pilote dans l'annexe 3.

6.2 Budget

Le budget total requis pour réaliser un projet-pilote est évalué à cinq cent trente mille dollars (530 000 \$). On retrouve la ventilation des coûts dans l'annexe 2.

Si les résultats de ce projet-pilote sont concluants, La CGIRE est disposée à réaliser les étapes subséquentes menant à l'implantation du parc éolien collectif.

ANNEXE 1

Tableau 1 : Liste des membres de La CGIRE

Titre	Prénom	Nom	Entreprise ou organisme	Adresse	Ville	Code postal	Téléphone	Fax	Courriel
Madame	Francine	Paquet	Entreprises Géracine inc.						
Monsieur	Bruno	D'Astous	Ferme Bruno D'Astous						
Monsieur	Gaétan	Dufour	Ferme Gaétan Dufour enr.						
Monsieur	René	Paquet	Ferme JM Paquet						
Monsieur	Serge	Labrie	Ferme Lacothe inc.						
Monsieur	René	Michaud	Ferme Riksi						
Monsieur	Christian	Beaulieu	Ferme Littoral						
Monsieur	Louis	Drainville	Terre-Eau						
Madame	Julie	Potvin							
Monsieur	Michel	Bérubé							
Monsieur	Michel	Morissette							
Monsieur	Claude	Vézina	Arpenteur géomètre Claude Vézina						
Monsieur	Gilles	Roy	Atelier de soudure Gilles Roy inc.						
Monsieur	Jean-Louis	Chaumel	Audace technologie inc.						
Monsieur	Bernard	D'Amours	Automation D'Amours inc.						
Monsieur	Marc	Beaulieu	Construction conseil M.B. inc.						
Monsieur	René	Michaud	Club Action Sol Vallée de La Matapédia inc.						
Monsieur	Benoît	Dubé	Electricité Ben Dubé inc.						
Monsieur	Serge	April	Gides April inc.						
Monsieur	Robin	Michaud	Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc.						
Monsieur	Lucien	Deroy	Les Entreprises Lucien Deroy						
Monsieur	Denis	Chouinard	Les Excavations Léon Chouinard et Fils						
Monsieur	Paul	Gauthier	Les Grues P.G. inc.						
Monsieur	Mario	Gagnon	Océanide inc.						
Monsieur	Richard	Poirier	Richard Poirier & Frères électrique ltée						
Monsieur	Étienne	Bélanger	Roy Beaulieu Carrier						
Monsieur	Fernand	St-Laurent	SERM						
Monsieur	Marc	Bélanger	Consultant en génie civil						
Monsieur	Francis	Ouellet	Municipalité de Sayabec						
Monsieur	Gilbert	Pigeon	Municipalité de St-Eugène-de-Ladrière						
Monsieur	Louis	Drainville	Municipalité de St-Joseph-de-Lepage						
Monsieur	Gaston	Gaudreault	Municipalité de St-Luce						
Monsieur	Gilles	D'Amours	St-Georges de Cacouna						
Monsieur	Gaétan	Ruest	Ville d'Amqui						
Monsieur	Jacques	Parent	Ville de Causapscaat						
Monsieur	André	Théberge	Ville de La Pocatière						
Monsieur	Nelson	Côté	Agro-Futur Matane club agroenvironnemental						
Madame	Jacinthe	Dubé	CDEC de St-Octave-de-Métis						
Madame	Annick	Marquis	CLD de La Mitis						
Monsieur	Gilbert	Pigeon	CLD Rimouski-Neigette						
Monsieur	Claude	Guilmond	Fédération UPA du Bas-St-Laurent						
Monsieur	Raymond	Gauthier	Madelinot pour le Respect du Golfe						
Madame	Caroline	Gossefin	SADC de La Matapédia						

Monsieur	Benoit	Thériault	SADC de La Mitis
Monsieur	Jean-Paul	Thériault	Purdel coopérative agro-alimentaire
Monsieur	Jean	Tremblay	Syndicat des producteurs forestiers du BSL
Monsieur	André	Blouin	

23

Étapes menant à l'implantation d'un parc éolien collectif de 75 MW installés

Étapes	2005				2006				2007				2008				2009																									
	1er trimestre	2	3	4	1er trimestre	2	3	4	1er trimestre	2	3	4	1er trimestre	2	3	4	1er trimestre	2	3	4																						
1. Rencontre du conseil municipal et / ou de la collectivité locale																																										
2. Rencontre publique d'information																																										
3. Pré-étude de vent																																										
4. Signature d'ententes avec les propriétaires fonciers																																										
5. Analyse environnementale préliminaire																																										
6. Mise sur pied de la coopérative ou de l'organisme promoteur																																										
7. Étude de faisabilité et plan d'affaires																																										
8. Activité de financement																																										
9. Étude de vent complète																																										
Total - projet-pilote																						530 000 \$																				
10. Étude de génie																																										
11. Dépôt des offres à Hydro Québec																																										
12. Étude d'impact complète																																										
13. Entente avec Hydro Québec																																										
Total - études d'avant-projet																						3 000 000 \$																				
14. Construction																																										
15. Mise en service																																										
Total - implantation des éoliennes																						130 000 000 \$																				
Grand total - études + implantation																						133 000 000 \$																				

LA CGIRE inc

ANNEXE 3

Tableau 2 : Activités prévues dans le cadre des étapes 1 et 2 (rencontres des conseils municipaux et rencontres publiques d'information)

Activités	Sous-activités	Justification	Échéancier	Responsable	Estimation du temps requis
1) Rencontre des conseils municipaux et/ou des collectivités locales	Présentation du contexte éolien actuel et mise en évidence de la possibilité de réaliser un parc éolien collectif	Informé, mobiliser et impliquer les décideurs régionaux dans un projet régional collectif.	1 ^{er} trimestre 2005	La CGIRE	10 heures / municipalité
2) Rencontres publiques d'information	Informé les citoyens au moyen de conférences. Trois conférenciers invités sont mobilisés pendant une soirée par municipalité pour informer les gens et répondre à leurs questions.	Informé, mobiliser et impliquer les populations locales dans un projet régional collectif. Cette étape sert aussi à valider le degré d'acceptabilité sociale du projet.	1 ^{er} trimestre 2005	Les municipalités concernées et La CGIRE	20 heures / municipalité
Total - étapes 1 et 2					30 heures / municipalité

Tableau 3 : Activités prévues dans le cadre de l'étape 3 (pré-étude de vent)

Activités	Sous-activités	Justification	Échéancier	Responsable	Estimation du temps requis
1) Pré-étude de vent	Localisation du site, Mobilisation et démobilitation du matériel, Installation et désinstallation de la tour de 10 mètres, Suivi et récupération des données, Analyse sur 3 mois, Rapport préliminaire, Détermination du potentiel éolien, Rapport final.	La pré-étude de vent sert à valider le potentiel éolien du site choisi. Cette validation terrain est essentielle et ne peut pas être remplacée par une carte du potentiel éolien du gouvernement du Québec à méso-échelle.	1 ^{er} trimestre 2005 et début du 2 ^e trimestre 2005	La CGIRE	90 jours de prises de données + 42 jours personne de travail
Total - étape 3					4 mois par site

ANNEXE 3 - suite

Tableau 4 : Activités prévues dans le cadre de l'étape 4 (signature d'ententes avec les propriétaires fonciers)

Activités	Sous-activités	Justification	Échéancier	Responsable	Estimation du temps requis
1) Rencontre publique d'information et rencontres privées avec les propriétaires fonciers	Envoi postal d'information et rencontre publique d'information avec les propriétaires fonciers concernés	Expliquer le projet, établir un lien de confiance avec les propriétaires et suivi	2 ^e et 3 ^e trimestre 2005	La CGIRE	10 heures
	Rencontres personnalisées (un par un) avec les propriétaires ciblés	Entente privée entre le promoteur et le propriétaire foncier	idem	La CGIRE	345 heures
	Susciter des signatures pour certains lots stratégiques	Bonifier un projet de parc éolien en rendant disponible un territoire qui compléterait bien le territoire actuellement identifié	idem	La CGIRE	25 heures
2) Signatures des ententes avec les propriétaires fonciers	Répondre aux questions des propriétaires intéressés et suivi	Maintien et consolidation de la confiance établie avec les propriétaires	idem	La CGIRE	10 heures
Total - étape 4					390 heures par site

ANNEXE 3 – suite

Tableau 5 : Activités prévues dans le cadre de l'étape 5 (analyse environnementale préliminaire)

Activités	Sous-activités	Justification	Échéancier	Responsable	Estimation du temps requis
1) Cartographie et suivi des signatures obtenues	Élaboration de cartes de travail	Permet de mieux gérer la signature d'entente avec les propriétaires et de répondre à leurs questions	2 ^e et 3 ^e trimestre 2005	La CGIRE ou à contrat	50 heures
2) Cartographie des zones d'exclusion (réglementation agricole, CPTAQ, RCI de la MRC)	- Identification cartographique des lots en zone agricole. - Calcul des superficies zonées agricoles. - Identifier les zones d'implantation d'éoliennes conformes au RCI	Information de base à présenter dans la proposition à Hydro-Québec	idem	La CGIRE ou à contrat	50 heures
3) Cartographie environnementale préliminaire (réglementation environnementale, fédérale, provinciale et municipale)	Cueillette d'information et cartographie permettant de définir les zones de restrictions pour l'implantation d'éoliennes.	Influence directement le plan d'aménagement, donc l'ampleur et le coût d'un projet éolien. Permet de visualiser les différentes zones pour orienter les plans d'aménagement.	idem	La CGIRE ou à contrat	50 heures
4) Plan préliminaire du futur parc	Cartographie précise du futur parc éolien	Localisation future des éoliennes en fonction de toutes les contraintes identifiées	idem	La CGIRE ou à contrat	100 heures
5) Rapport et dossier cartographique	- Liste des lois et des règlements municipaux, provinciaux et fédéraux. - Documentation écrite des critères et de la méthodologie cartographique utilisés - Cartographie des ressources environnementales (zones de restriction)	Présenter un rapport et des cartes permettant de visualiser les ressources mais aussi de faire valoir la crédibilité du promoteur	idem	La CGIRE ou à contrat	50 heures
6) Rédaction, présentation et approbation du rapport	- Compilation et analyse de toutes les données produites dans l'étude. - Présentation du rapport final	Ce rapport permettra de prendre des décisions plus éclairées sur le projet et de supporter les futures demandes d'aides financières	idem	La CGIRE ou à contrat	50 heures
Total étape 5					350 heures par site

ANNEXE 3 - suite

Tableau 6 : Activités prévues dans le cadre de l'étape 6 (Mise sur pied de la coopérative ou de l'organisme promoteur)

Activités	Sous-activités	Justification	Échéancier	Responsable	Estimation du temps requis
1) Rencontre avec les différents intervenants socio-économiques du territoire visé avec un ou plusieurs partenaires privés (s'il y a lieu)	Élaboration de l'organisme promoteur en collaboration avec les différents intervenants au dossier : forme juridique, membres, propriété du parc éolien, mission, etc. Les intervenants (membres) sont ceux qui ont déjà investis des sommes pour les études et aussi ceux qui sont disposés à investir directement dans le parc éolien	Étape cruciale de mise en place de l'organisation qui va gérer et qui va être le propriétaire ou copropriétaire du parc éolien	Du 4 ^e trimestre 2005 au 3 ^e trimestre 2007	Tous les intervenants au dossiers et La CGIRE	Processus en continu durant la période identifiée dans l'échéancier
Total – étape 6					En continu

Tableau 7 : Activités prévues dans le cadre de l'étape 7 (Étude de faisabilité et plan d'affaires)

Activités	Sous-activités	Justification	Échéancier	Responsable	Estimation du temps requis
1) Étude de faisabilité	Évaluation de la faisabilité au niveau du marché (vente d'électricité à Hydro-Québec), au niveau technique (technologie disponible) et au niveau financier (VAN du projet).	Le projet est-il réalisable compte tenu du prix de vente projeté, de l'entente avec Hydro-Québec, de la technologie utilisée, du coût en capital, du facteur d'utilisation, des coûts d'opération, des taux d'intérêts, de la durée de vie du projet, etc. ?	1 ^{er} trimestre 2006 au 3 ^e trimestre 2007	L'organisme promoteur et La CGIRE	Processus en continu durant la période identifiée dans l'échéancier
2) Plan d'affaires	Élaboration du plan d'affaires qui compile toutes les informations des étapes précédentes et qui présente des projections financières à court, moyen et long terme.	Si l'étude de faisabilité est concluante, le plan d'affaires doit être réalisé pour convaincre des bailleurs de fonds de participer financièrement au projet	1 ^{er} trimestre 2005 au 3 ^e trimestre 2007	L'organisme promoteur et La CGIRE	Processus en continu durant la période identifiée dans l'échéancier
Total – étape 6					En continu

ANNEXE 3 - suite

Tableau 8 : Activités prévues dans le cadre de l'étape 8 (activités de financement)

Activités	Sous-activités	Justification	Échéancier	Responsable	Estimation du temps requis
1) Activités de financement	Rencontres avec des bailleurs de fonds préalablement identifiés : banques, gouvernements, promoteurs privés, organisations de type coopératif, organismes de développement, municipalités, MRC intéressés à participer dans le projet.	Présentation du plan d'affaires et des objectifs de la nouvelle organisation régionale qui sera responsable de gérer le parc éolien et qui en sera propriétaire. Aller chercher du financement au niveau des emprunts mais aussi au niveau de la mise de fonds (équité).	3 ^e trimestre 2006 au 3 ^e trimestre 2007	La CGIRE	Processus en continu durant la période identifiée dans l'échéancier
2) Signature d'ententes avec des bailleurs de fonds et des promoteurs privés (s'il y a lieu)	Confirmation des ententes avec des bailleurs de fonds (contrats signés).	Finaliser le montage financier du projet.	3 ^e trimestre 2006 au 3 ^e trimestre 2007	La CGIRE	Processus en continu durant la période identifiée dans l'échéancier
Total – étape 8					En continu

Tableau 9 : Activités prévues dans le cadre de l'étape 9 (Étude de vent complète)

Activités	Sous-activités	Justification	Échéancier	Responsable	Estimation du temps requis
1) Étude de vent complète sur 12 mois ou plus	Localisation du site, Mobilisation et démobilitation du matériel, Installation et désinstallation de la tour de 60 mètres, Suivi et récupération des données, Analyse sur 12 mois, Rapport préliminaire, Détermination du potentiel éolien, Rapport final.	Validation du potentiel de production du futur parc. Les bailleurs de fonds réclament une étude approfondie du potentiel éolien avec des données compilées pendant 12 mois et avec une tour de mesure des vents représentative des éoliennes de grande puissance (une tour entre 50 et 60 mètres).	3 ^e trimestre 2005 au 4 ^e trimestre 2006	La CGIRE	365 jours de prises de données + 60 jours personne de travail
Total – étape 9					1 ½ an par site